

## Les orientations du bilan de santé pour 2010-2013

Lors du Bilan de Santé de 2009, l'évolution vers plus de découplage **(A)** des aides pour les productions végétales est maintenue.

En parallèle, les surfaces pouvant percevoir les aides découplées évoluent en devenant plus nombreuses.

Les outils de gestion des marchés sont maintenus mais affaiblis :

- Disparition de l'intervention sur blé dur, affaiblissement sur blé tendre,
- Suppression de la jachère,
- Suppression des aides aux cultures énergétiques (ACE)

Les aides couplées **(B)** doivent être découplées au plus tard en 2012.

Une ré-orientation des aides a lieu vers la création de nouveaux DPU (maïs, légumes de plein champ & plantes aromatiques, « herbe ») mais aussi de nouvelles aides couplées animales et végétales et d'une assurance-récolte.

La conditionnalité des aides **(C)** est renforcée notamment via l'augmentation de la modulation **(C)** orientée vers de nouveaux enjeux.